



B a s s i n d e C o r s e

**PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
2010-2015**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
ET AVIS DE L'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE**



Consultation du public
9 juin - 9 décembre 2008

**Consultation des Assemblées
Février - juin 2009**

Directive cadre européenne sur l'eau

vers le bon état des milieux aquatiques

2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION

Ce chapitre présente l'analyse de l'état initial de l'environnement du bassin de Corse en lien avec les milieux aquatiques et les usages de l'eau. Elle traite des thèmes qui comportent un lien et un enjeu relatif à la gestion de l'eau et précise ceux qui, après analyse, ont été écartés car considérés comme non significatifs pour l'évaluation.

Elle constitue une photographie de l'état des milieux à un instant donné et intègre autant que possible les évolutions prévisibles et les grandes tendances, afin de faire émerger celles qui pourraient avoir une incidence vis-à-vis de la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi une appréciation des tendances décelées est donnée dans un tableau récapitulatif consacré à chaque dimension. Chacun des tableaux recense les outils, pratiques ou éléments de contexte général qui sont moteurs pour une amélioration des milieux ou bien au contraire génèrent des dégradations.

Il s'agit là d'une présentation sommaire, des éléments plus détaillés ayant été donnés dans l'état des lieux et l'avant projet de SDAGE. Ces thématiques sont par ailleurs traitées dans le PADDUC ou les plans spécialisés précités.

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La délimitation du bassin

Depuis la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, la Collectivité Territoriale de Corse a en charge la gestion équilibrée des ressources en eau et ainsi l'élaboration du SDAGE. Le territoire corse a donc été défini comme un bassin hydrographique à part entière.

Le cadre géographique

La Corse est une île aux spécificités marquées, une terre de contrastes dont la géographie et la morphologie impactent profondément l'histoire et l'économie.

Elle s'étend sur 183 km de long et 83 km de large pour une superficie totale de 8722 km². L'altitude moyenne est de 568 m avec 9 sommets de plus de 2000 m dont le Monte Cinto, point culminant de l'île, qui s'élève à 2710 m. Elle est scindée en deux par une échine orientée NN0-SSE au cœur du massif hercynien qui occupe les 2/3 de la Corse, le reste étant composé de roches schisteuses.

Le littoral de la Corse (1 047 km de côtes) représente 14 % du linéaire côtier de la France.

Le bassin de Corse se singularise des autres bassins par son insularité, son caractère montagneux, et par le fait qu'il est constitué d'un assemblage de bassins versants côtiers de faible voire de très faible étendue dont la limite n'est que le littoral. Ceci détermine un réseau hydrographique dense avec des cours d'eau de faible longueur et des régimes hydrauliques torrentiels pouvant être à l'origine de crues très brusques et dévastatrices.

L'île possède par ailleurs de nombreux lacs de montagne d'origine glaciaire, de dimension modeste.

Les étangs littoraux, relativement vastes, sont typiques de la côte orientale (Biguglia, Diana, Urbino, Palu).

Par ailleurs, les conditions climatiques, géomorphologiques et hydrologiques créent une diversité d'unités paysagères qui constituent des milieux remarquables et attractifs pour de nombreuses activités humaines (le territoire corse est couvert à 83 % par des espaces naturels).

Territoires agricoles, zones humides et zones artificialisées n'occupent qu'une faible superficie et la majorité des sols sont occupés par la forêt et des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée.

La population

En 2006, la région comptait 278 650 habitants, soit 0,5 % de la population nationale, regroupés à près de 40 % autour de Bastia et d'Ajaccio et neuf des onze villes de l'île sont situées sur le littoral. Les communes du centre sont faiblement peuplées et la densité de population est l'une des plus faibles de France et d'Europe avec seulement 31 habitants au km². Il est toutefois à souligner que, l'été venu, l'île dépasse le million de résidents (habitants et touristes).

2.2. ACTIVITES PRESENTES SUR LE BASSIN

2.2.1. L'agriculture

L'agriculture en Corse a un poids économique et social d'importance. Elle joue également un rôle déterminant et irremplaçable dans la gestion de l'espace et la préservation des paysages. Au titre de son poids économique et social, il faut retenir que le secteur agricole génère un chiffre d'affaire d'environ 250 millions d'euros. La valeur ajoutée du secteur est estimée à 125 millions d'euros.

Avec plus de 2500 unités de production, le secteur agricole emploie directement à plein temps 5 000 personnes. De plus, une entreprise agricole induit 2 à 3 emplois indirects dans les secteurs amont et aval de la production (collecte, transformation, distribution, transport, approvisionnement, conseils techniques, administratifs). Le secteur agricole représente 12 % de la population active.

L'agriculture corse revêt un caractère dual : une agriculture de plaine et de coteaux, qui produit des denrées de grande consommation destinées outre au marché local, à l'expédition voire à l'exportation (fruits, légumes, vins, ...) et développe des systèmes de production plus intensifs; et une agriculture de montagne traditionnelle et extensive, essentiellement orientée vers l'élevage avec souvent en association les productions castanécoles et oléicoles.

Pour ce qui est de l'occupation des sols, l'entretien et la gestion de l'espace, l'agriculture s'étend en Corse sur une superficie d'environ 310 000 ha, dont l'essentiel est composé de parcours et prairies naturelles pâturées par des cheptels et dont la part cultivée par les productions fruitières, maraîchères, fourragères et de grande culture représente 28 000 ha.

Pour ce qui concerne l'eau, l'agriculture a un impact plutôt diffus sur le territoire qu'elle occupe tant par rapport aux prélèvements que par rapport aux rejets liés à cette activité.

2.2.2. La pêche et les activités conchyliques et piscicoles

L'**activité de pêche** en Corse n'est pas très développée. La production halieutique est évaluée à 2000 tonnes/an de poissons et crustacés. L'aquaculture est devenue la seconde activité exportatrice de produits agricoles de la région, après la viticulture. Une douzaine d'entreprises aquacoles installées sur les étangs et le littoral, produisent poissons et coquillages.

L'**aquaculture** est devenue la seconde activité exportatrice de produits agricoles de la région, après la viticulture. Une douzaine d'entreprises aquacoles installées sur les étangs et le littoral, produisent poissons et coquillages. La Corse est la troisième région productrice de poissons adultes issus de cultures marines après le Nord-Pas-de-Calais et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La **conchyliculture**, principalement dans l'étang de Diana, produit annuellement 600 tonnes de moules et 200 tonnes d'huîtres destinées au marché local.

2.2.3. Les secteurs secondaires et tertiaires

Le secteur secondaire est sous représenté en Corse et majoritairement composé de micro entreprises artisanales (environ 40 entreprises industrielles pour plus de 6000 entreprises artisanales).

Les ressources énergétiques de la Corse ne couvrent pas les besoins de consommation : la région doit s'approvisionner par voie maritime pour l'ensemble des produits pétroliers et du gaz, et par interconnexion pour une partie de l'électricité.

Le secteur tertiaire occupe une place prépondérante (83 % du PIB) qui résulte du poids de l'administration publique mais aussi du secteur marchand et touristique. Le caractère insulaire et l'importance du tourisme génèrent un trafic maritime (7 ports principaux : Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi, l'île Rousse, Porto Vecchio ou Propiano) et aérien de passagers important.

2.2.4. Les activités de loisirs liées à l'eau

La Corse, "île de beauté", avec ses 1 047 km de côtes, a développé un tourisme balnéaire qui représente la première activité économique de la région et l'ensemble du littoral est concerné par la plaisance. L'intérieur de l'île est également concerné par les activités nautiques, canyoning notamment.

2.3. BIODIVERSITE

2.3.1. Milieux

Les cours d'eau : un réseau dense et de faible longueur

L'importance et l'altitude élevée des massifs, la forme de l'île, la disposition du relief sous forme d'une échine centrale nord-ouest, sud-est, la superficie relativement réduite (8680 km²), la proximité de la mer, déterminent un réseau hydrographique dense avec des cours d'eau de faible longueur (80 km au maximum, inférieur à 30 km pour la plupart) et des bassins versants de faible superficie (1000 km² au maximum, 10 seulement de surface supérieure à 150 km²).

Les plans d'eau

Les plans d'eau retenus au sens de la DCE sont uniquement des plans d'eau anthropiques. Ils ont été créés pour divers usages : hydroélectricité, irrigation, eau potable, etc., et ne présentent pas de support majeur d'activités annexes.

De part leur faible surface, les lacs de montagne de la Corse ne sont pas pris en compte dans la démarche DCE mais représentent des milieux d'intérêt écologique majeur.

Les zones humides

Les zones humides, dont la diversité est importante, se répartissent sur l'ensemble du territoire et recouvrent différents types de milieux : parties de lit majeur fortement inondables et leurs annexes fluviales, lagunes côtières, lacs et pozzines d'altitude, mares temporaires. Elles couvrent une superficie de 22 000 hectares (soit moins de 1 % de la superficie de la Corse).

L'étang de Biguglia et les mares temporaires de Tre Padule ont été inscrits au titre de la convention de Ramsar.

Les eaux souterraines : une ressource majeure

La constitution géologique de la Corse (roches primaires granitiques et terrains schisteux en majorité) ne favorise pas l'existence de nappes d'eau souterraines étendues et conduit à la faiblesse des écoulements des sources hors ruissellements directs ou retardés des précipitations. Il n'existe pas de grands aquifères d'importance régionale.

Les eaux souterraines du bassin fournissent toutefois environ 50 % des prélèvements globaux en eau, en quasi-totalité destinés à l'alimentation en eau potable.

Les eaux côtières et de transition

Les eaux côtières corses sont d'une grande diversité : côte rocheuse profonde, côte basse sableuse, golfes ouverts et fermés. Elles constituent un patrimoine naturel exceptionnel mais restent fragiles et subissent la pression des activités ayant comme support la mer et le littoral (activités portuaires, tourisme, plaisance, aquaculture, ...).

Les 4 lagunes littorales de la côte est (Biguglia, Diana, Palu et Urbino) représentent les eaux de transition. Elles subissent la progression de l'urbanisation. La modification des échanges avec la mer ou des apports d'eau douce causent des modifications importantes des milieux.

2.3.2. Espèces

Espèces endémiques

La situation du patrimoine naturel floristique et faunistique en Corse est globalement bonne. Ceci est dû à la modération de la pression anthropique à tous les niveaux (agriculture, industries polluantes, urbanisation, infrastructures). Seul le littoral évolue de manière différente puisqu'on assiste à une pression croissante de l'urbanisation au détriment des activités agricoles traditionnelles.

2.3.3. Réseau Natura 2000

Sur les 79 sites intérêts communautaires du bassin, 17 ont été désignés en 2006, en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive "oiseaux". Il n'y a pas de site désigné en zone spéciale de conservation au titre de la directive habitat. Le réseau Natura 2000 recouvre 13 à 14 % de la surface de l'île.

Les Etats membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans ces zones, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations susceptibles d'un effet significatif sur les espèces pour lesquelles ces zones ont été désignées. Deux types de zones sont concernées : les Zones de Protections Spéciale (ZPS) définies par la directive 79/409/CEE dite "Oiseaux". Elles visent la protection des habitats liés à la conservation des espèces d'oiseaux les plus menacés ; les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définies par la directive 92/43/CEE dite "Habitats". Elles visent la protection des habitats naturels remarquables des espèces animales et végétales figurant dans les annexes de la directive.

Bilan des impacts sur la biodiversité et les espèces

Éléments favorables	Éléments défavorables
Les cours d'eau	
<ul style="list-style-type: none"> ☺ Richesse et diversité des milieux et des paysages ☺ Nombreuses espèces endémiques ☺ Prise de conscience et sensibilisation sur les effets des dégradations physiques sur le milieu et le fonctionnement hydraulique ☺ Reconnaissance par les acteurs de la richesse du patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Présence d'ouvrages hydrauliques entraînant une modification des biotopes et du régime hydraulique ⊗ Eutrophisation de certains cours d'eau et plans d'eau, due à des fortes températures et des perturbations des régimes hydrologiques, particulièrement en période d'étiage ⊗ Présence d'activités touristiques insuffisamment maîtrisées pouvant constituer une menace pour la faune et la flore ⊗ Divagation du bétail ⊗ Mauvaise gestion des déchets générant des problèmes paysagers ⊗ Difficultés techniques et financières de résorption des installations liées à des activités passées ⊗ Déprise agricole et fermeture du milieu
Les zones humides	
<ul style="list-style-type: none"> ☺ Meilleure connaissance des zones humides d'importance stratégique pour la gestion de l'eau ☺ Grande richesse en zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Poursuite de la dégradation des zones humides périurbaines du fait du développement de zones d'activité et d'infrastructures de transport ⊗ Persistance des destructions diffuses des zones humides non identifiées comme stratégiques (ex. des mares) ⊗ Mauvaise gestion des déchets générant des comblements de zones humides
Eaux côtières, de transition et plans d'eau	
<ul style="list-style-type: none"> ☺ Amélioration de la qualité biologique grâce à la progression de l'assainissement de la zone littorale ☺ Maîtrise des techniques de renaturation du trait de côte et de restauration des habitats ☺ Qualité satisfaisante pour les lacs de montagne ☺ Absence de <i>Caulerpa taxifolia</i> ☺ Existence de structures de gestion et de protection des espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Pressions sur le trait de côte (Aménagement port, etc.) ⊗ Qualité moyenne à dégradée pour les plans d'eau artificiels sujets aux pollutions apportées notamment par leurs affluents ⊗ Progression de l'urbanisation et du développement industriel sur les eaux de transition ⊗ Relargage des métaux dans les sédiments avec impact sur la vulnérabilité des productions aquacoles et les milieux ⊗ Surfréquentation du littoral et augmentation des activités de loisir ⊗ Introduction et expansion d'espèces végétales envahissantes ⊗ Surfréquentation d'autres espaces sensibles (lacs de montagne)
Eaux souterraines	
<ul style="list-style-type: none"> ☺ Amélioration des pratiques d'irrigation et de traitement (outils contractuels) ☺ Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des aquifères ☺ Volonté de maîtrise du développement de l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Mise en évidence de molécules nouvellement identifiées ⊗ Difficultés localisées de maîtrise des usages ⊗ Multiplication anarchique des forages individuels

2.4. POLLUTIONS DES EAUX

2.4.1. Sources de pollution

L'assainissement

Les rejets des collectivités importantes se font en mer où leur impact est faible et devrait encore diminuer une fois la mise aux normes de la Directive Eau Résiduaire Urbaine (ERU) achevée. Les problèmes se posent plutôt à l'intérieur, où la multiplicité des rejets de petites stations d'épuration peu efficaces sur des milieux à faible capacité d'acceptation peut conduire à une dégradation de la qualité. Le problème du devenir des boues d'épuration est général.

L'industrie

Les rejets industriels sont essentiellement issus des unités artisanales de transformation agro-alimentaire : caves viticoles, ateliers de transformation charcutière, fromageries et abattoirs. Les activités portuaires sont localement à l'origine de pollutions significatives.

L'agriculture

Le caractère extensif de l'élevage en Corse limite son impact sur le milieu. Toutefois des situations très localisées et temporaires de pollution, par exemple par les matières fécales du bétail, occasionnent des pollutions de certains milieux aquatiques.

Il en est de même pour la contamination par les pesticides qui reste également très ponctuelle mais confirme la nécessité de conforter et sécuriser les pratiques afin d'éviter tout risque de pollution.

2.4.2. Les apports sur le bassin

Apports organiques

La pollution sous forme de matières organiques oxydables est issue des eaux usées domestiques, brutes ou traitées, et de l'activité agroalimentaire. Cette forme de pollution s'avère particulièrement néfaste pour la qualité des milieux, dès lors que la pression excède la capacité de réception des cours d'eau. C'est notamment le cas lorsque les deux types de pressions précitées se cumulent.

Apports en matières azotées et phosphorées

Les flux de matières azotées et phosphorées sont limités et ne posent pas de problèmes particuliers que ce soit en termes de nitrates (eau potable) ou de facteurs d'eutrophisation à l'exception de quelques retenues pour ce dernier type de pollution, qui peut être propice au développement de cyanobactéries.

Apports en micropolluants toxiques

La pollution métallique, qui ne concerne que quelques cours d'eau et masses d'eau côtières, est généralement due à d'anciennes activités minières. Ce phénomène peut être localement accentué par un fond géochimique naturellement chargé en métaux lourds.

Les apports en pesticides se limitent à quelques milieux proches des zones de culture intensive.

Les déchets

Même si une amélioration sensible a été observée ces dernières années, la Corse fait face à une situation problématique en matière de gestion des déchets.

2.4.3. Evolution de la qualité de l'eau

○ **Les cours d'eau**

Même si la nature géologique de la Corse entraîne, dans certaines zones, la présence de métaux lourds, la faible densité de la population, la quasi-absence d'industrie et le caractère extensif de l'agriculture concourent globalement à assurer une bonne qualité des eaux de surface, que ce soit sur les aspects physico-chimiques ou biologiques. Les grands cours d'eau que sont le Golo, le Tavignano ou la Gravona affichent des qualités bonnes à très bonnes.

La situation des cours d'eau de moindre importance est plus contrastée : si la tendance globale est effectivement bonne, il convient de souligner que certaines situations difficiles subsistent notamment sur les cours d'eau subissant une forte pression polluante durant leur période d'étiage.

Néanmoins, des problèmes de qualité localisés sont parfois perceptibles en raison de rejets d'origine domestique ou d'origine agro-alimentaire dans des milieux particulièrement sensibles.

Les nitrates

La pollution des cours d'eau par les nitrates apparaît mineure sur le bassin.

Les métaux

Hormis la Bravona, fortement contaminée par de l'arsenic et de l'antimoine, la qualité du bassin reste globalement très bonne vis-à-vis de la pollution métallique. Les autres métaux ou métalloïdes parfois incriminés dans le déclassement de la qualité sont le mercure, le nickel et le plomb. Une origine parfois naturelle peut masquer des contaminations anthropiques.

Les pesticides

La contamination par les pesticides ne concerne que quelques points du bassin.

○ **Les eaux de transition**

Les eaux de transition sont concernées par des niveaux relativement élevés en métaux lourds et en pesticides. Concernant les autres polluants organiques, la qualité des eaux est bonne pour l'étang de Biguglia. En revanche, l'absence d'information pour les trois autres secteurs ne permet pas de se prononcer.

En ce qui concerne l'état écologique, tant sur les plans du macrophytobenthos que sur les peuplements de poissons, les informations sont peu nombreuses et celles existantes donnent une qualité moyenne à dégradée qu'il conviendra de confirmer.

Les principaux problèmes rencontrés sont liés aux apports du bassin versant (agricoles, industriels ou urbains), à l'urbanisation, à la gestion des graus et à l'aquaculture.

o **Les eaux souterraines**

D'une manière générale la qualité peut être considérée comme bonne sur l'ensemble des masses d'eau souterraine du fait de la faiblesse des pressions de pollution et des impacts associés. Si ce constat vaut pour une analyse à l'échelle des masses d'eau, quelques problèmes locaux peuvent subsister à l'échelle du prélèvement : concentrations élevées en fer et manganèse sur certaines sources de la Corse ancienne granitique, contamination métallique du fait d'anciennes mines sur la Bravona et dans le Cap Corse (arsenic et antimoine), augmentation des concentrations en chlorures sur les aquifères subissant des intrants salés.

o **Les eaux côtières**

La qualité chimique des eaux côtières est globalement bonne. Quelques dégradations ont pu être constatées ces dernières années : par les métaux lourds (golfs d'Ajaccio et de Saint-Florent, Balagne et surtout le littoral de Canari), par des polluants organiques sur quelques secteurs urbains (Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio) et les pesticides (cap Corse, Bastia et ses environs, le littoral entre Porto-Vecchio et Bonifacio). Des données récentes, encore incomplètes semblent montrer une amélioration.

2.4.4. Moyens mis en œuvre pour lutter contre la pollution des eaux

Les **Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE)** et les **contrats de milieu** sont de bons moyens d'améliorer la qualité de l'eau.

En Corse, ces procédures sont peu développées mais des projets existent et on peut penser que le SDAGE en favorisera le développement.

La généralisation des **politiques publiques de reconquête de l'eau** dans les bassins versants les plus stratégiques, la mise en œuvre du **programme de mesures** pour respecter les objectifs de la DCE vont permettre également de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.

Bilan des impacts sur la qualité des eaux

Eléments favorables	Eléments défavorables
☺ Bonne qualité des eaux ☺ Amélioration des pratiques agricoles : pérennisation des mesures agro-environnementales, soutien de l'agriculture biologique ; développement de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture intégrée ☺ Densité faible de population et d'activités industrielles polluantes ☺ Sensibilité faible des aquifères ☺ Amélioration de la collecte et du traitement des eaux pluviales	☹ Existence de périodes d'étiages sévères ☹ Inertie des milieux pour l'élimination des substances ☹ Variabilité importante de population en saison estivale ☹ Insuffisance des traitements issus des rejets des activités agro-alimentaires ☹ Manque d'efficacité des stations d'épuration en milieu rural ☹ Augmentation des molécules nouvelles (résidus médicamenteux, pesticides, détergents, plastifiants, métaux lourds) ☹ Diversification des molécules produites pour l'usage domestique ☹ Insuffisance des structures communales adaptées

2.5. RESSOURCES NATURELLES

2.5.1. Ressources en eau

2.5.1.1. Aspects quantitatifs des ressources en eaux superficielles et souterraines

En Corse, la ressource en eau est abondante mais mal répartie, à la fois dans l'espace (morphologie de l'île) et dans le temps (variations inter-annuelles et inter-saisonnières). Les volumes sont donc importants mais très irréguliers : la variabilité inter-annuelle va de 1 à 3 ; l'été n'enregistre que 5 % des écoulements.

Dans certains secteurs, le partage de la ressource, parfois conforté par des infrastructures de mobilisation de la ressource, permet de répondre aux besoins des usages. Dans d'autres secteurs par contre, la situation est d'ores et déjà beaucoup plus tendue et les éléments de prévision laissent entrevoir clairement une aggravation du déficit.

Ce constat met aussi en exergue deux éléments de contexte cruciaux pour la gestion quantitative de la ressource. Premièrement, l'intensité des prélèvements sur certains territoires du bassin et les pressions croissantes sur la ressource, tant au niveau des eaux superficielles que des eaux souterraines, sont telles actuellement qu'elles exigent une stratégie à court terme adaptée aux périodes de pénurie.

Deuxièmement, à un horizon de 20 ans, sont pressenties à l'échelle du bassin des évolutions liées principalement aux changements climatiques, à l'accroissement constant de la population, aux développements des activités de loisirs et à une incertitude sur les besoins futurs pour l'agriculture (réforme de la PAC, développement des biocarburants).

Au plan des usages, les eaux de surface fournissent 50 % des besoins pour l'alimentation en eau potable et la quasi-totalité des besoins pour l'irrigation. Les prélèvements en eau souterraine sont en majorité destinés à l'alimentation en eau potable.

2.5.1.2. Les prélèvements

Les besoins actuels de la Corse toutes eaux confondues, sont de 86 millions de m³ par an.

On distingue deux usages majeurs :

o L'agriculture

43 millions de m³ prélevés essentiellement en eaux superficielles. Les coefficients de restitution au milieu naturel sont de plus de 80 % pour l'irrigation gravitaire et nuls pour les autres modes.

o L'alimentation en eau potable

Près de 39 millions de m³ d'eau sont prélevés pour l'eau potable (50 % en eaux superficielles et 50 % en eaux souterraines).

L'ensemble des eaux superficielles et souterraines du bassin est concerné par cette pression d'usage avec une acuité variable selon la disponibilité de la ressource en eau.

La répartition de la ressource nécessite de ce fait des infrastructures importantes pour son stockage et son transfert. Or, les conditions physiques, topographiques, géologiques sont généralement défavorables et entraînent un coût très élevé des ouvrages à réaliser. Un autre facteur relatif au niveau de réalisation des aménagements structurants est l'appréhension des besoins et de la demande future dans une région dotée d'un très fort potentiel de développement, aussi bien pour l'agriculture que pour la population, mais dont la situation dans les années 50/60, avant le début des aménagements hydrauliques, ne permettait pas de prévoir l'évolution réelle.

Bilan des impacts de la gestion des ressources en eau sur les milieux aquatiques

Eléments favorables	Eléments défavorables
<ul style="list-style-type: none">☺ Amélioration des pratiques et des équipements d'irrigation☺ Amélioration du rendement des réseaux☺ Pluviométrie importante☺ Adaptation des choix de cultures☺ Dessalement de l'eau de mer	<ul style="list-style-type: none">☹ Influence des épisodes climatiques sur la fréquence des phénomènes d'assec des petits cours d'eau☹ Extension limitée des aquifères☹ Difficulté de mobilisation de la ressource dans les aquifères fissurés en socle granitique☹ Conflits d'usage perturbant la satisfaction des besoins pour l'AEP☹ Relance de la production d'hydroélectricité☹ Développement de la consommation d'eau pour les usages d'agrément☹ Dispersion de l'habitat et contraintes géographiques

2.5.2. Ressources énergétiques

Le système électrique corse est d'une puissance installée totale d'environ 610 MW pour une pointe de consommation de l'ordre de 460 MW début 2009. Les principaux moyens de production thermiques et hydrauliques ont été mis en service entre les années 1968 et 1993. Plus récemment, le câble SARCO (50 MW en 2006, porté à 80 MW fin 2007), ainsi qu'une Turbine à Combustion (40 MW fin 2008) sont venus compléter les moyens existants. L'ensemble du parc de production contribue à répondre à la croissance de la demande en électricité (+3,8 %/an sur la période 1994-2004) qui reste très soutenue : si elle repose en partie sur la croissance démographique de l'île, cette croissance met avant tout en lumière l'intérêt d'une maîtrise efficace de la demande en électricité.

Bilan des impacts de la politique énergétique sur les milieux aquatiques

Eléments favorables	Eléments défavorables
<ul style="list-style-type: none">☺ Progression de la restitution au milieu des prélèvements☺ Amélioration de la connaissance des volumes prélevés, dérivés, restitués et de l'impact sur les milieux☺ Augmentation de la part d'énergie consommée d'origine renouvelable	<ul style="list-style-type: none">☹ Vétusté des moyens de production thermique☹ Impacts des ouvrages hydroélectriques sur un petit nombre de cours d'eau du bassin☹ Relance de la production d'hydroélectricité et identification d'un potentiel hydroélectrique important

2.5.3. Ressources en matériaux

La Corse se caractérise par l'existence de nombreuses carrières de moyenne importance disséminées sur les principaux axes de circulation et à proximité des centres d'activités économiques. Du fait de son insularité, la Corse produit la quasi-totalité des matériaux de carrières utilisés dans l'île pour l'ensemble des chantiers BTP.

L'exploitation des matériaux se caractérise par :

- des contraintes géographiques limitant les transports de matériaux ;
- une extraction principalement réservée aux besoins locaux ;
- de très faibles échanges avec l'extérieur ;
- des contraintes environnementales fortes.

Près de la moitié de la production régionale est d'origine alluvionnaire, essentiellement en provenance des principales rivières de Corse (Golo et Gravona).

En 2005, on dénombrait 25 carrières en exploitation. La production globale autorisée de matériaux de carrière est d'environ 3,3 Mt par an.

La politique nationale du ministère en charge de l'environnement, depuis plus de 10 ans, interdit d'une part les extractions alluvionnaires dans le lit mineur des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau, et conduit d'autre part, à déplacer les zones d'extraction des matériaux des lits majeurs vers les exploitations en roche massive. En application de cette politique, les carriers se sont engagés depuis plusieurs années dans une reconversion progressive de leur métier tournée vers les activités extractives en roche massive. Ce phénomène est plus marqué en Corse-du-Sud actuellement.

Bilan des impacts de la gestion des ressources en matériaux sur les milieux aquatiques

Eléments favorables	Eléments défavorables
☺ Réduction des prélèvements en milieu alluvionnaire ☺ Progression des techniques d'exploitation et de réaménagement	☹ Absence de schéma interdépartemental de carrières ☹ Impact des carrières en milieu alluvionnaire ☹ Impact sur l'hydrologie et la vulnérabilité des nappes sous jacentes aux extractions ☹ Contraintes environnementales, insulaires et géologiques ☹ Nuisances liées au bruit, aux émissions de poussières, au transport ☹ Incidences sur les paysages, modification du régime des eaux et de leur composition ☹ Résidus du lavage des sables

2.6. RISQUES NATURELS D'INONDATION

2.6.1. Type de crues et facteurs d'aggravation

Le risque d'inondation concerne 132 communes de Corse (49 communes en Corse-du-Sud et 83 communes en Haute-Corse).

De part son climat méditerranéen et ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est soumise, notamment à l'occasion des fortes pluviométries du printemps et de l'automne, à des risques d'inondation notables. Ces inondations, souvent localisées mais parfois très intenses (jusqu'à plusieurs dizaines de m³ par seconde et par km² en crue centennale) se présentent sous 3 formes :

- des inondations à caractère torrentiel ;

- des inondations par ruissellement liées aux crues torrentielles, en milieu urbain et péri urbain ;
- des inondations lentes de plaine.

Le risque est localisé dans certaines zones, essentiellement les secteurs aval des vallées, siège d'une activité humaine marquée et, notamment, d'une pression urbanistique croissante. Au total, une trentaine de bassins prioritaires de risque, regroupant une centaine de communes, a été retenue comme devant faire l'objet d'une étude dans le cadre du programme de cartographie réglementaire.

Les bassins versants sont très courts, et réagissent donc très vite. Un orage violent peut provoquer une montée des eaux en moins d'une heure. Les bassins qui offrent un temps de réaction de plus de deux heures sont rares.

Par ailleurs, la vulnérabilité en zone littorale est particulièrement importante lorsque se conjuguent une forte pression humaine (urbanisation, développement touristique, ...) et un niveau des terres proche de celui de la mer. Les secteurs concernés par les phénomènes d'érosion du trait de côte ou de submersion marine sont tout particulièrement concernés.

2.6.2. Mesures prises pour prévenir le risque

La mise en œuvre des PPRI, Plans de Prévention des Risques traitant de l'aléa inondation, progresse sur le bassin : révision des procédures anciennes (Plans des Surfaces Submersibles, Plans d'Exposition aux Risques, ...) ou communes nouvellement prises en compte, meilleure couverture des zones soumises à des crues rapides, etc. La prise en compte de l'aléa inondation se traduit également dans la mise en place de mesure de sécurité dans les campings et parcs résidentiels de loisirs implantés dans les zones à risques.

	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Communes concernées	49	83
PPR-I prescrits	4	9
PPR-I approuvés	15	61

Bilan des impacts de la gestion des risques d'inondation

Eléments favorables	Eléments défavorables
☺ Nombreuses mesures préventives (PPR Inondation, procédures relatives aux inondations) ☺ Réalisation d'Atlas des zones inondables	☹ Risque présent sur une grande partie du territoire ☹ Les pratiques ont au fil du temps augmenté le risque (le développement urbain et économique a aggravé la situation en augmentant l'effet de l'écoulement des eaux, et en exposant davantage de biens) ☹ Insuffisance des actions d'information à destination des particuliers ☹ Absence de service d'annonce des crues ☹ Insuffisance de plans de secours et d'intervention et de préparation à la gestion de crise

2.7. SANTE-ENVIRONNEMENT

Parmi les multiples facteurs qui déterminent la santé humaine et le développement des pathologies, la qualité des milieux (eau, sol, air) déterminée par les contaminants biologiques, chimiques, physiques et les nuisances (bruit, insalubrité, ...) qu'ils véhiculent, ainsi que les changements environnementaux jouent un rôle fondamental. En effet, il est avéré que certaines pathologies sont aggravées, voire déterminées par l'environnement.

L'eau peut véhiculer de nombreux types de polluants et favoriser dans certaines conditions le développement de microorganismes. Pour ne citer que les contaminants majeurs : les pesticides et leurs métabolites, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines sont reconnus comme potentiellement cancérigènes. Des perturbateurs endocriniens dont des pesticides, des produits de dégradation des détergents, des hormones naturelles et de synthèse sont notamment pointés du doigt comme substances entraînant des risques reprotoxiques c'est-à-dire s'attaquant à la fécondité humaine. La neurotoxicité du plomb, du mercure et de certains solvants organiques est reconnue, tandis que les nitrates dans l'eau ont depuis longtemps été identifiés comme favorisant une maladie du sang chez le nourrisson, la méthémoglobinémie.

Sur le bassin de Corse, les risques sur la santé liés à l'environnement concernent principalement trois enjeux majeurs :

- **L'alimentation en eau potable**

L'eau distribuée en Corse provient de 72 captages en eau superficielle (retenues et prises d'eau en rivière) et 1030 captages en eau souterraine (puits, forages et sources). Au total, 1102 captages ou champs captants sont actuellement utilisés et alimentent, selon le débit de la ressource, des populations variant de 5 à 80 000 habitants.

La Corse compte 360 communes, regroupant 277 000 habitants permanents. Au plus fort de la saison estivale, la population est portée à environ 600 000 d'habitants. L'eau destinée à la consommation humaine est organisée en 627 réseaux de distribution (241 en Corse-du-Sud et 386 en Haute-Corse).

Près de 5 000 prélèvements et analyses sont effectués chaque année en Corse au titre du contrôle sanitaire.

Au cours de la période 2004 – 2006, 83 % de la population de Corse a consommé une eau de bonne qualité bactériologique. Cependant, pour 17 % de la population, soit environ 46 000 habitants, la qualité bactériologique de l'eau est insuffisante voire mauvaise ou très mauvaise.

Cette partie de la population majoritairement située dans les villages de l'intérieur de la Corse est desservie en eau par 445 réseaux de distribution, souvent petits et alimentés généralement à partir de sources.

Au 1^{er} septembre 2007, 56 % de la population de Corse est alimentée par une eau dont le captage est protégé. Pour 40 % de la population, la procédure de protection des captages d'alimentation en eau de consommation humaine est en cours. Enfin 4 % de la population est alimentée par des captages non protégés et pour lesquels aucune procédure de protection des captages n'a été lancée.

○ **La baignade**

Des contrôles sanitaires sont réalisés sur 168 points de baignade en mer et 55 points de baignade en eau douce dans le district. Les baignades en eau douce concernent aussi bien les rivières que les plans d'eau et lacs naturels, ceux des retenues de barrages et ceux en gravières et carrières aménagées.

Il s'agit donc d'un usage important dans le bassin lié à la fréquentation touristique. L'apparition de nouveaux sports nautiques (rafting, canyoning, etc.) a accru les linéaires de cours d'eau concernés et par conséquent les risques sanitaires.

○ **La conchyliculture**

Seules les zones conchylicoles, lieux de production professionnelle de coquillages vivants destinés à la consommation humaine, bénéficient d'une réglementation particulière.

Il s'agit d'une activité économique importante localement mais qui ne concerne qu'une part restreinte du littoral et des lagunes.

Bilan des impacts sur la santé et l'environnement

Eléments favorables	Eléments défavorables
☺ Sensibilisation à la qualité de l'eau du robinet, des eaux de baignade, des zones de conchyliculture ☺ Veille sanitaire ☺ Prise de conscience des pollutions émergentes ☺ Gestion assurée par des professionnels	☹ Vieillessement et difficultés d'entretien des réseaux ☹ Fréquentation touristique, activités de loisir accroissant les risques sanitaires ☹ Difficultés de mise en œuvre des protections de captage, de juguler la pollution bactériologique en zone de montagne ☹ Développement de la pratique des forages individuels ☹ Animaux d'élevage en liberté ☹ Insuffisance des installations